

CAUCUS DE DEPUTES NATIONAUX DE KINSHASA

DECLARATION DES DÉPUTÉS NATIONAUX DE LA VILLE-PROVINCE DE KINSHASA A LA SUITE DES RECENTES INONDATIONS

Nous, Députés nationaux, élus de la ville-province de Kinshasa, réunis ce jour autour du bureau de l'Assemblée Nationale sous la direction de son Président, l'Honorable Aubin Minaku dans l'objectif de faire l'examen approfondi des causes et des conséquences des inondations qui ont dévastées la ville-province de Kinshasa en ce début d'année 2018.

Nous tenons, de prime abord, à réitérer notre compassion aux familles éplorées.

Après avoir été informés de l'état des lieux de la question notamment sur les détails liés à l'organisation des obsèques et à l'appui matériel aux sinistrés. Nous avons procédé à l'étude des causes qui ont conduit à cette situation déplorable. Il s'agit entre autres :

- Des constructions anarchiques dûes au non-respect des dispositions légales et réglementaires en la matière et à la complaisance de services étatiques notamment ceux chargés d'octroyer les autorisations de bâtir sans tenir compte des zones à risques ;
- Le non-curage des rivières, des caniveaux existants et le bouchage des égouts ;
- L'absence d'une gestion efficace de l'évacuation des déchets, y compris ceux en plastique ;
- La progression continue des têtes d'érosion ;
- L'inexistence d'un plan particulier d'aménagement pour la ville-province de Kinshasa ;
- La non budgétisation de l'Office des Voiries et Drainages (OVD), chargée d'entretenir les canalisations urbaines ;
- Etc.

Après échanges, nous recommandons au Gouvernement de prendre toutes les mesures à court, moyen et long terme en vue de prévenir ce type de drame.

Il s'agit prioritairement de :

- Procéder au curage des rivières, des caniveaux et au débouchage des égouts pour faciliter l'évacuation d'eau. D'où l'urgence de doter à l'Office des Voiries et Drainage un budget conséquent pour ce faire.
- Définir et mettre en exécution un plan de lutte contre les têtes d'érosion ;
- Faire respecter scrupuleusement les dispositions légales et réglementaires pour mettre fin aux constructions anarchiques et concevoir un programme de vulgarisation de celles-ci pour mieux sensibiliser la population ;
- Sanctionner tous les intervenants de l'Etat qui, de près ou de loin, sont responsables de cette situation ;
- D'assurer une gestion efficace de l'évacuation des immondices et autres déchets à travers un véritable programme d'assainissement urbain ;
- D'interdire la vente des produits en plastiques ;
- Prendre des mesures urgentes pour éviter que les eaux des pluies ne contribuent à la propagation de l'épidémie de choléra qui sévit déjà dans la ville de Kinshasa ;
- Mettre à jour le plan d'aménagement de la ville de Kinshasa qui date de 1954 pour répondre de manière structurelle et durable aux défis que l'accroissement de la ville nous impose.

Par ailleurs, l'Honorable Président de l'Assemblée Nationale a décidé d'instruire la Commission parlementaire permanente chargée de l'Aménagement du territoire et Infrastructures de faire le suivi de la mise en œuvre effective de ces recommandations.

Enfin, nous saluons l'élan de solidarité nationale exprimée par toutes les institutions de la République ainsi que la population congolaise, elle-même, à l'endroit de la population de Kinshasa sinistrée.

Fait à Kinshasa, le 11 Janvier 2018

Pour le Caucus de Députés de Kinshasa.

Honorable Marie-Ange LUKIANA,
Présidente

Honorable Patrick MUYAYA KATEMBWE,
Rapporteur